

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
11 septembre 2014
n° 30 / 7611^e
pages 1681 à 1760

CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

La CEDH et la loi du 11 octobre 2010 :
une validation en demi-teinte de la loi prohibant
la dissimulation du visage dans l'espace public

> Céline Chassang

1701

ÉDITO

1681 Non merci!, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 1685 Crédit à la consommation: effectivité de la sanction de la déchéance du droit aux intérêts
- 1687 Loyers d'habitation: parution du décret annuel d'encadrement
- 1689 Réforme pénale: principales dispositions de la loi du 15 août 2014
- 1694 Réparation du préjudice écologique: pollution d'une réserve naturelle

POINT DE VUE

1699 Etre parent à titre précaire, *Xavier Labbé*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1708 **Chronique:** Interrogations sur les effets extraterritoriaux du règlement d'insolvabilité n° 1346/2000/CE, *Reinhard Dammann et Valentine Bleicher*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:
- 1715 Première chambre civile, *Isabelle Darret-Courgeon et Isabelle Guyon-Renard*
- 1722 Deuxième chambre civile, *Laurence Lazerges-Cousquer, Nina Touati, Thomas Vasseur, Edouard de Leiris, Hugues Adida-Canac, Delphine Chauchis et Nathalie Palte*
- 1736 **Panorama:** Procédure pénale, *Jean Pradel*
- 1747 **Notes:** La conversion par réduction du testament authentique défectueux, *note sous Civ. 1^{re}, 12 juin 2014, Nicolas Laurent-Bonne*
- 1751 Absence de nullité du contrat pour réticence dolosive du vendeur lorsque l'acquéreur est averti : quelles justifications ?, *note sous Civ. 3^e, 7 mai 2014, François Viney*
- 1755 Destination finale : en attendant une suite, il vaut mieux être prudent !, *note sous Civ. 1^{re}, 2 avr. 2014, Christophe Paulin*

ENTRETIEN

1760 Thomas Clay - Pour la fin de l'immunité présidentielle ?

DALLOZ



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Septembre 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché central
« Recueil / AJ Contrats »
et un encart jeté
« Rentrée universitaire »

SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome
1681 Non merci!



ACTUALITÉS

1684

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Taux de l'intérêt légal:
publication d'une ordonnance

Consommation

Crédit à la consommation:
effectivité de la sanction de la déchéance
du droit aux intérêts, *TI Orléans, 3 juill. 2014*

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur: précisions sur l'exception
de parodie, *CJUE 3 sept. 2014*

1686

DROIT IMMOBILIER

Bail

Honoraires de mise en location:
modalités du plafonnement
Loyers d'habitation:
parution du décret annuel d'encadrement
Relance du logement:
annonces du gouvernement

Construction-Urbanisme

Relance de la construction:
annonces du gouvernement

1689

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Détention provisoire (prolongation):
convocation du deuxième avocat désigné,
Crim. 20 août 2014
Réforme pénale: validation constitutionnelle
pour l'essentiel et publication

Réforme pénale: principes généraux,
libérations et récidives
Réforme pénale: contrainte pénale et sursis
Réforme pénale: nouvelles mesures
d'enquête et dispositions diverses
Association étrangère (action civile):
renvoi d'une QPC, *Crim. 20 août 2014*

1693

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Sociétés à participation publique:
publication d'une ordonnance

Environnement

Réparation du préjudice écologique:
pollution d'une réserve naturelle,
TGI Tarascon, 29 juill. 2014

Fiscalité

Loi de finances rectificative pour 2014:
validation constitutionnelle et publication

Santé publique

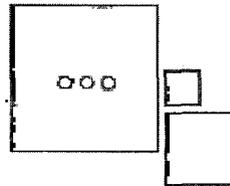
Soins psychiatriques sans consentement:
procédure judiciaire de mainlevée
et de contrôle

1696

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

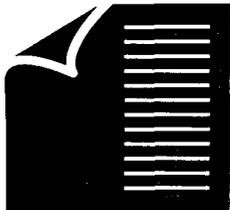
Loi de financement rectificative:
validation constitutionnelle pour l'essentiel
et publication
Indemnités journalières:
publication d'un décret de simplification



POINT DE VUE

1699

Etre parent à titre précaire
par Xavier Labbé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1701

La CEDH et la loi du 11 octobre 2010 :
une validation en demi-teinte de la loi prohibant
la dissimulation du visage dans l'espace public
par Céline Chassang

1708

Interrogations sur les effets extraterritoriaux
du règlement d'insolvabilité n° 1346/2000/CE
par Reinhard Dammann et Valentine Bleicher

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1715

Première chambre civile
par Isabelle Darret-Courgeon
et Isabelle Guyon-Renard

1722

Deuxième chambre civile
par Laurence Lazerges-Cousquer, Nina Touati,
Thomas Vasseur, Edouard de Leiris,
Hugues Acida-Canac, Delphine Chauchis
et Nathalie Palle

PANORAMA

1736

Procédure pénale
juin 2013 - juin 2014
par Jean Pradel

NOTES

1747

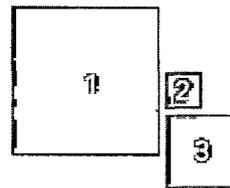
La conversion par réduction du testament authentique
défectueux, *note sous Civ. 1^{re}, 12 juin 2014*
par Nicolas Laurent-Bonne

1751

Absence de nullité du contrat pour réticence dolosive
du vendeur lorsque l'acquéreur est averti :
quelles justifications ?, *note sous Civ. 3^e, 7 mai 2014*
par François Viney

1755

Destination finale : en attendant une suite,
il vaut mieux être prudent !, *note sous Civ. 1^{re}, 2 avr. 2014*
par Christophe Paulin



ENTRETIEN

1760

Thomas Clay - Pour la fin de l'immunité présidentielle ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).